

L' "après mines" : à la recherche de nouveaux équilibres

*Seule une approche globale
peut gérer le long terme.
Mais à quelle échelle,
comment et qui paiera?*

par Dominique Moyen

Président de l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse

Pendant toute la période de l'exploitation minière, les collectivités locales du bassin ferrifère lorrain ont connu une situation de grande dépendance vis-à-vis de l'exploitant minier. De ce point de vue, l'arrêt de l'exploitation correspond à une série de *ruptures*, aussi bien dans les états physiques du milieu naturel que dans le tissu humain, de la dimension émotionnelle à la culture sociale.

De l'échelle locale
à l'approche
globale

Lorsqu'elles ont été confrontées aux difficultés liées à l'arrêt de l'exhaure, les collectivités se sont plus attachées à atténuer les conséquences locales de ces ruptures qu'à rechercher de nouveaux modes d'organisation pour vivre durablement l'après mines.

Pour *l'eau potable*, ce n'est pas une vision globale des problèmes qui a prévalu, mais plutôt l'autonomie. Chacun s'est résolu, dans l'urgence, à rechercher une solution de proximité pour éviter la rupture de l'approvisionnement, sans tenir compte de la situation de ses voisins.

Chaque nouveau problème rencontré se traduisait par une fuite en avant dans les solutions palliatives. Par

malchance, les difficultés se sont accumulées :

4 successions d'années particulièrement sèches pendant la période d'ennoyage ;

4 Contaminations par des pollutions enfouies remises en solution lors de l'ennoyage ;

4 Importance des phénomènes de sulfatation, qui ont largement dépassé les prévisions les plus pessimistes.

Dans un contexte où les ressources locales de bonne qualité se raréfiaient (à cause de la sulfatation des réservoirs), la combinaison des solutions locales a fini par épuiser les ressources disponibles et ne permet plus de disposer d'un approvisionnement sécurisé, ni en quantité, ni en qualité.

Pour *les rivières*, la réalisation des pompages prescrits à l'exploitant minier est un palliatif minimal permettant de préserver les fonctions vitales du cours d'eau et sur une période limitée dans le temps. Le problème est actuellement débattu en termes de maintien ou d'arrêt de ces pompages. Par contre, l'enjeu véritable, consistant en une réflexion sur le devenir des rivières, leur fonction sociale, les usages souhaités et le consentement à payer des utilisateurs ou bénéficiaires n'est pas encore abordé par les collectivités.

L'intérêt général et la légitimité

La mise en chantier d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) devait constituer une réponse à ce besoin d'approche globale et permettre aux collectivités de s'approprier la réflexion sur le devenir de leurs rivières et sur le partage des ressources en eau. Dès le démarrage, les axes de travail et les enjeux du SAGE ont été bien identi-

fiés. Par contre, la réaction d'appropriation des problèmes ne s'est pas opérée au niveau de la Commission locale de l'eau (CLE). On pourrait même considérer qu'il y a eu rejet de la part des collectivités pour maintenir les responsabilités dans le camp de l'exploitant minier ou encore dans celui de l'Etat.

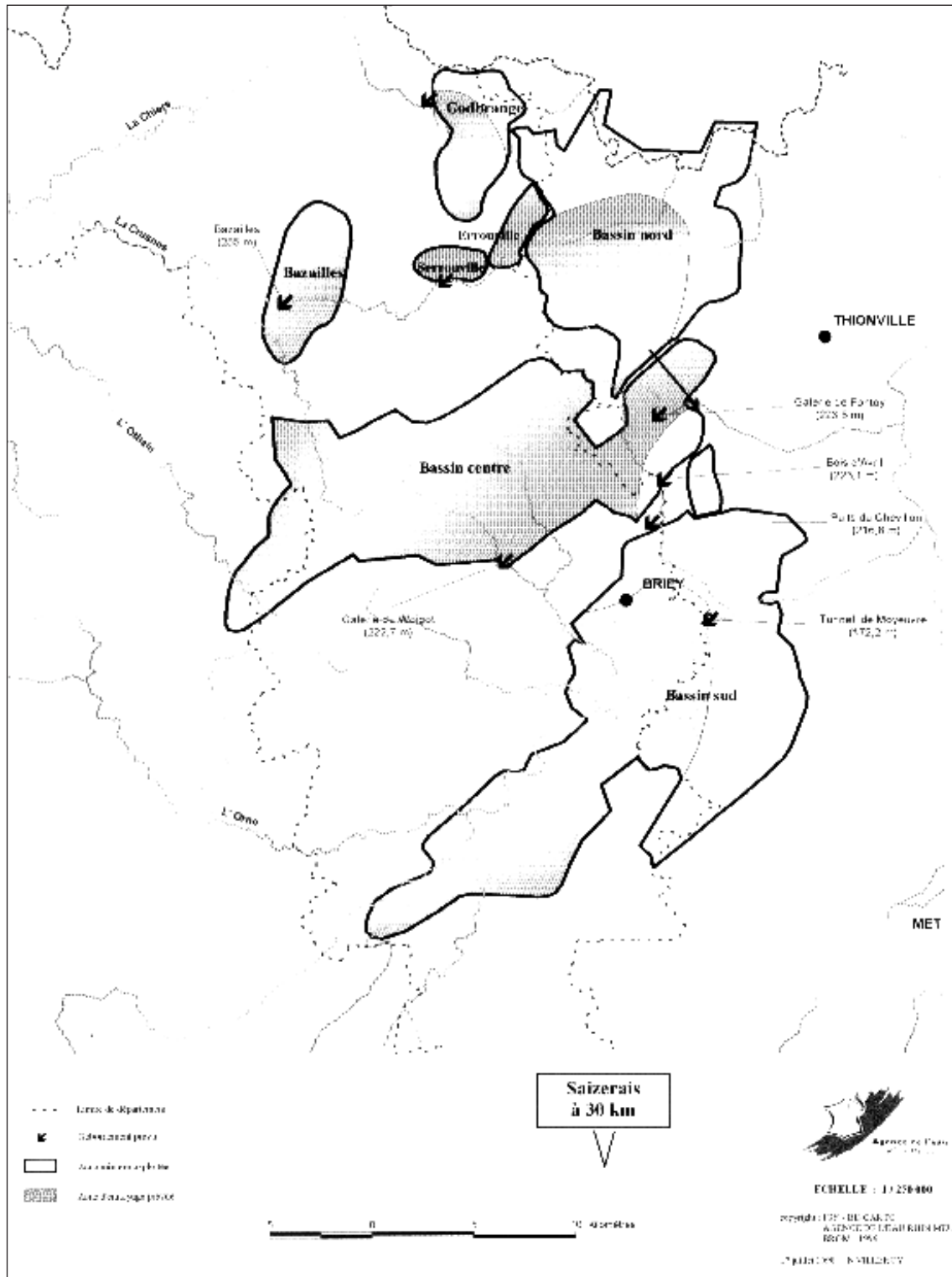
Il faut cependant reconnaître une certaine difficulté à l'exercice, dans la mesure où l'arrêt de l'exploitation induit aussi une perte de légitimité dans la gestion des états physiques. A un état antérieur artificiel, piloté par l'exploitant minier, succède un nouvel état du milieu, qui n'est plus naturel mais reste artificialisé et pour lequel un nouveau pilote doit être trouvé, notamment pour la gestion des crues, des étiages et des débordements. Ainsi, l'arrêt de l'activité minière ouvre la possibilité de créer un nouvel état artificiel du milieu, assorti de toute une palette de choix possibles : maintenir certaines portions de rivières ou les laisser disparaître, orienter les débordements en quantité et localisation

dans une vallée ou une autre (inondation à la carte!), gérer les ressources souterraines ainsi créées (accélération de la reconquête, utilisations, protection...).

Il est même possible - situation à laquelle on se trouve actuellement confronté sur le bassin Nord - de choisir entre poursuivre ou non l'ensemble de l'exhaure, au moins sur une certaine durée.

Ceci pose donc un problème totalement nouveau de définition de ce qu'est l'intérêt général dans tel ou tel domaine et de légitimité de celui qui doit en décider. L'ensemble des dimensions de cette problématique n'a certainement pas été perçue dès le départ.

Dans un premier temps, c'est dans un cadre informel et à travers la concertation bilatérale entre les collectivités locales et l'exploitant minier que ces questions ont été traitées. L'Etat s'est limité à un rôle d'animateur et de médiateur dans ces négociations. Par la suite, l'action réglementaire a également été menée par l'Etat dans le souci de préserver la pos-



Bassin ferrifère lorrain
bassins d'origine

sibilité ultérieure d'un accord d'ensemble. Dans un troisième temps, a été lancé le SAGE du bassin ferrifère en confiant à la CLE cette nouvelle responsabilité.

Cependant, la CLE tarde à prendre la mesure du rôle qui devrait être le sien, malgré l'appui apporté par l'Etat à l'élaboration du SAGE. Par ailleurs, l'exploitant minier n'est pas partie prenante au sein de la CLE.

Dès lors, ceci conduit à s'interroger sur la position que doit adopter l'Etat si la CLE ne parvient pas à définir l'intérêt général. Peut-il s'en désintéresser, en application du principe de subsidiarité, ou doit-il se substituer aux décideurs locaux sur cette problématique qui concerne malgré tout l'aménagement du territoire? Dans ce domaine, la question peut également être posée du rôle que pourrait jouer un établissement public comme l'Agence de l'eau, soit en tant que mécanisme de répartition financière, soit même pour assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions d'intérêt général.

A la recherche de la bonne échelle géographique

Une autre caractéristique du bassin ferrifère est que, le plus souvent, l'échelle à laquelle se posent les problèmes est différente de celle à laquelle les solutions doivent être développées, compte tenu des solidarités qui s'exercent. Ainsi, par exemple: les dossiers et l'action réglementaire ont été totalement dissociés entre le bassin Nord, d'une part (ARBED) et les bassins Sud et Centre, d'autre part (LORMINES), alors que les solutions aux problèmes qui en découlent sont totalement dépendantes (à l'extrême: faut-il maintenir l'exhaure au Nord justement parce qu'on a ennoyé le Sud?); les limites administratives du SAGE ont été définies selon une logique de nappe, d'aquifères et de bassins versants, et d'entités de production/distribution d'alimentation en eau potable. Mais les ressources de substitution éventuellement mobilisables sont situées hors de ce périmètre (ville de METZ, nappe alluviale de la Meuse); à quels usagers faire supporter le financement du soutien d'étiage? :

aux seuls riverains, aux consommateurs d'eau, à tous les habitants, etc.; sur le bassin Nord, les problèmes ont une dimension transfrontalière indéniable avec le Luxembourg, alors que les procédures réglementaires s'arrêtent aux frontières; derrière le cas d'école du bassin ferrifère lorrain se profilent tous les autres problèmes à venir, dans d'autres bassins miniers (potassique en Alsace, houiller dans l'Est et le Nord..).

La recherche d'une nécessaire solidarité pour résoudre ces problèmes pose donc immédiatement la question du cadre géographique dans lequel la solidarité doit s'exercer.

Des problèmes imbriqués et des choix interdépendants

Les problèmes en termes de choix techniques, de calendriers et de procédures sont *fortement interdépendants* et imbriqués. Ainsi, par exemple, pour la localisation et la conception des ouvrages d'assainissement et d'épuration, il n'est pas possible d'igno-

rer les zones présentant un risque d'affaissement minier, ce qui nécessite, soit de délocaliser des ouvrages par rapport à ce qui serait techniquement souhaitable, soit de prendre des mesures techniques préventives leur permettant de mieux résister aux effondrements.

Une solution globale possible pour l'eau potable ?

Sur le bassin ferrifère, l'Agence de l'eau et les services techniques de l'Etat ont étudié les différents scénarios possibles pour l'alimentation en *eau potable*, à partir du constat que les ressources locales mobilisables n'étaient suffisantes ni en quantité, ni en qualité pendant une période de transition que l'on ne sait pas évaluer précisément.

Schématiquement, il y avait deux types de scénarios alternatifs : deux scénarios consistant à rechercher à l'extérieur du bassin la totalité de la ressource, soit depuis la

Meuse, soit depuis la Moselle ; un scénario principal, consistant simultanément à utiliser au mieux les ressources locales du bassin ferrifère et un complément nécessaire par apport extérieur de la Ville de METZ, ce qui nécessite un renforcement de ses capacités de distribution et une interconnexion des réseaux.

Quel que soit le scénario retenu, il aura un caractère structurant fort. Il implique donc une unicité de choix de la part des collectivités locales concernées. Il nécessite de leur part un renforcement de la solidarité intercommunale, et une cohérence départementale, voire interdépartementale.

Quels sont les enjeux financiers ?

Pour le bassin ferrifère, s'agissant de l'approvisionnement en eau potable, 270 millions de francs d'investissement ont déjà été réalisés. Les travaux

Pour clore ce rapide tableau de la problématique des eaux d'exhaure, il faut aussi souligner l'incertitude technique dans laquelle doivent s'effectuer les choix.

restant à faire s'élèvent à plus de 300 millions de francs. En ce qui concerne l'assainissement, plus de 1 milliard de francs de travaux doivent être effectués à moyen terme.

Les collectivités ont bénéficié jusqu'ici de financements publics à hauteur de 70 %.

Pour les rivières, il faut prévoir de l'ordre de 3 millions de francs par an en dépenses de pompage pour préserver la qualité de l'eau sur le plan sanitaire.

En ce qui concerne le prix de l'eau pour l'utilisateur, le niveau actuel est, en moyenne, comparable avec celui de l'ensemble du bassin Rhin-Meuse mais avec une grande hétérogénéité et quelques cas exceptionnels (plus de 30 F/m³, par exemple, à Briey). Le prix actuel n'intègre pas les répercussions tarifaires des investissements restant à réaliser, dont on a vu qu'ils étaient colossaux.

Avancer malgré les incertitudes



Pour clore ce rapide tableau de la problématique des eaux d'exhaure, il faut aussi souligner l'incertitude technique dans laquelle doivent s'effectuer les choix.

Deux exemples : il n'est possible de prévoir exactement ni la durée de la période transitoire au cours de laquelle intervient l'envoyage, ni l'évolution des teneurs en sulfate dans les eaux envoyées.

D'où la nécessité d'une approche prudente et conservatoire, tenant compte des aléas de disponibilité de la ressource dans les cas les plus défavorables et l'obligation de prendre des décisions cohérentes – et déterminantes – pour les collectivités, ceci dans des délais courts encadrés par la procédure du code minier dans le bassin ferrifère.

La recherche de cette solution globale doit également être compatible avec le développement économique et social du secteur et tenir compte des capacités contributrices. En effet, la problématique des bassins miniers doit trouver des réponses qui s'inscrivent dans une approche de long terme associant respect de

l'environnement et activité économique, ce qui est le propre du développement durable.

Quel que soit le bassin, et quelle que soit la solution technique retenue, les collectivités ont à faire face à des investissements très coûteux. La solidarité technique doit s'accompagner d'une solidarité financière et d'une certaine péréquation des prix de l'eau pour les consommateurs.